

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 24/11/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE Pôle de Chirurgie – Service : Gynécologie – Unité : Consultation de gynécologie
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en gynécologie
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 0301
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI - PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le Gynécologue participe au suivi de la femme tout au long de sa vie. Il prend en charge le suivi physiologique, l'orthogénie et les pathologies médicales et chirurgicales à chaque étape de la vie. C'est aussi un acteur phare dans la prise en charge des problématiques gynéco-endocrinologiques de l'enfant et de l'adolescente.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Directeur général
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Moyens informatiques et bureautiques ; - Logiciels informatiques spécifiques à la spécialité ; - Moyens généraux du service et moyens spécifiques à la spécialité ; - Accès à la bibliothèque médicale.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Poste en journée continue, pas de garde ni d'astreinte
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Assurer tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapie pratiqués en gynécologie ; - Assurer les consultations médicales et rédiger des actes médicaux (compte-rendu opératoire, compte-rendu d'hospitalisation, Certificat médical initial (CMI), etc.) ; - Assurer les consultations gynécologiques ainsi que les avis spécialisés intra-hospitaliers ; - Assurer les consultations au centre d'orthogénie ; - Assurer une demi-journée minimum au Bloc Opératoire pour les interruptions volontaires de grossesse ; - Assurer des consultations de colposcopie et d'Hystéroscopie diagnostique chaque semaine - Participer à l'encadrement des Internes ; - Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation du Système d'Information).
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer à l'enseignement des infirmiers diplômés d'État (IDE), des infirmiers anesthésiste et de bloc opératoire diplômés d'État (IADE et IBODE), des sages-femmes, des externes, internes et assistants ; - Participer à la formation médicale continue et évaluer des pratiques professionnelles ; - Participer éventuellement à différentes commissions d'établissement ; - Participer aux actions de gestion des risques ; - Exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier (art 3 délibération 96-136 APF), sous réserve de volontariat.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIENS HOSPITALIERS
----	---

16	SPECIALITE SOUHAITABLE : - Diplôme d'État de Docteur en médecine ; - Diplômes d'études spécialisées (DES) de gynécologie médicale ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en gynécologie et obstétrique sur le territoire français.
----	---

S : Sensibilisation, A : Application ; E : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Maîtriser les techniques, procédures et bonnes pratiques liées à son domaine d'activités ;			X
	- Acceptation, réalisation des interruptions de grossesse ;			X
	- Être apte à organiser et animer une équipe : motiver, former, informer ;		X	
	- Maîtriser les outils bureautiques ;		X	
	- Connaître et maîtriser la culture, les langues, les techniques et les coutumes locales dans son domaine d'activité ;		X	
	- Savoir faire preuve d'intégrité éthique et respecter la déontologie ;			X
	- Faire preuve de disponibilité ;		X	
	- Être apte à travailler en équipe; avoir l'esprit d'équipe;			X
	- Maîtriser les techniques de management ;		X	
	- Savoir faire preuve de polyvalence ;			X
	- Respecter la confidentialité et le secret professionnel ou médical, faire preuve de discrétion.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 5 ans dont 3 comme praticien hospitalier dans la spécialité
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400
----	---

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum.
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :